

Notre différence : agir pour tous !



TEMPS DE TRAVAIL LE CTRPN DU 12 JUIN ANNULE ALTERNATIVE Police entendu !



ALTERNATIVE Police
47-49 Avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS
01.80.49.66.84
secretariat@alternativelpolice.fr - www.alternativelpolice.fr



Paris, le 4 juin 2018
Monsieur Eric MORVAN
Directeur Général de la Police Nationale
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Réf : APN/BN/DJ/2018-040

Monsieur le Directeur Général,
Le comité technique de réseau de la Direction Générale, CTRDGN, du 1^{er} juin a été reporté faute de quorum. Cette séance particulièrement importante visait à se prononcer sur l'arrêté portant organisation relative au temps de travail dit APORRT.
Présent, au moment où devait se tenir cette instance, je vous ai fait part de ma volonté de communiquer mes arguments et amendements lors du prochain CTRPN et, si possible en amont avec vos services, compte tenu que je ne suis pas associé aux différentes réunions bilatérales préparatoires au CTRDGN.
A défaut de pouvoir le faire avant, je vous ai sollicité pour que le CTRDGN puisse se tenir à compter du 18 juin 2018 pour que je puisse intervenir en séance. Je vous ai ainsi indiqué que j'étais en déplacement professionnel hors métropole du 11 au 15 juin 2018.
Vous avez répondu que vous ne pouviez pas prendre une décision dans l'immédiat mais que réponse me serait faite.
Je prends acte par ce courrier que le jour même, en soirée, j'ai reçu un courriel de vos services indiquant la tenue du prochain CTRDGN sur l'apport le 12 juin.
J'en conclus donc que vous avez pris la décision de pas me permettre de m'exprimer lors de la prochaine séance et de ne pas pouvoir faire valoir mes arguments et mes amendements ce qui aurait peut-être permis d'avoir un déblocage sur le dossier temps de travail face, aujourd'hui, à un rejet unanime du texte proposé.
Je me permets donc de vous transmettre l'ensemble de mes remarques et propositions sur le projet d'APORRT et vous laisse juge de les étudier et de les prendre en compte pour une modification du texte à l'occasion du prochain Comité.

Vendredi 1er juin, le CTRPN relatif au temps de travail dans la police a été reporté faute de quorum

Lundi 4 juin, ALTERNATIVE Police CFDT saisissait le DGPN afin de lui faire part de son mécontentement sur la dégradation du dialogue social et son opposition au projet d'APORRT;

Aujourd'hui, 7 juin 2018, la DGPN nous donne gain de cause et annonce l'annulation du CTRPN le 12 juin

La force de la CFDT démontre toute son efficacité !
Alors demain, représentatif, imaginez...

L'administration répond à notre courrier !

- Le 4 juin 2018, ALTERNATIVE Police saisissait le DGPN pour reporter le CTRPN après le 18 juin pour rouvrir des négociations afin de prendre en compte nos amendements et nos propositions.
- Le 7 juin, la DGPN donne une suite favorable à notre demande

La CFDT, est la seule organisation syndicale à se battre depuis 15 ans sur le temps de travail

La CFDT démontre sa force et sa puissance au service des intérêts de tous les policiers, sans sectarisme et au-delà de toute appartenance syndicale

La CFDT, ALTERNATIVE Police et le SCSJ mettront toute leur énergie pour que le temps de travail dans la police aboutisse à une réforme sociale historique pour améliorer les conditions de travail

LA DGPN nous donne gain de cause

Envoyé : jeudi 7 juin 2018 10:21

À : Denis JACOB <denis.jacob@alternativelpolice.fr>
Cc : Bailleul
Objet : CT du 12.

Bonjour M. JACOB,

Le CTRPN du 12 juin est annulé, je tenais à vous en informer conformément à nos échanges ce matin.

Bien à vous,

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer





Denis JACOB
Secrétaire Général

ALTERNATIVE Police

47-49 Avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

01.80.49.66.84

secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr



Paris, le 4 juin 2018

Monsieur Eric MORVAN
Directeur Général de la Police Nationale
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Réf.: APN/BN/DJ/2018-040

Monsieur le Directeur Général,

Le comité technique de réseau de la Direction Générale, CTRDGPN, du 1^{er} juin a été reporté faute de quorum. Cette séance particulièrement importante visait à se prononcer sur l'arrêté portant organisation relative au temps de travail dit APORTT.

Présent, au moment où devait se tenir cette instance, je vous ai fait part de ma volonté de communiquer mes arguments et amendements lors du prochain CTRPN et, si possible en amont avec vos services, compte tenu que je ne suis pas associé aux différentes réunions bilatérales préparatoires au CTRDGPN.

A défaut de pouvoir le faire avant, je vous ai sollicité pour que le CTRDGPN puisse se tenir à compter du 18 juin 2018 pour que je puisse intervenir en séance. Je vous ai ainsi indiqué que j'étais en déplacement professionnel hors métropole du 11 au 15 juin 2018.

Vous avez répondu que vous ne pouviez pas prendre une décision dans l'immédiat mais que réponse me serait faite.

Je prends acte par ce courrier que le jour même, en soirée, j'ai reçu un courriel de vos services indiquant la tenue du prochain CTRDGPN sur l'apport le 12 juin.

J'en conclus donc que vous avez pris la décision de pas me permettre de m'exprimer lors de la prochaine séance et de ne pas pouvoir faire valoir mes arguments et mes amendements ce qui aurait peut-être permis d'avoir un déblocage sur le dossier temps de travail face, aujourd'hui, à un rejet unanime du texte proposé.

Je me permets donc de vous transmettre l'ensemble de mes remarques et propositions sur le projet d'APORTT et vous laisse juge de les étudier et de les prendre en compte pour une modification du texte à l'occasion du prochain Comité.